conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SUPRAMOR 4 BLACK

Version: 3.0 Date de révision 16.05.2013 Date d'impression 24.05.2013

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SUPRAMOR 4 BLACK

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Agent colorant

mélange

Restrictions d'emploi recom-

mandées

: Aucun(e) à notre connaissance.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : CHEMETALL

Carré 92 - Immeuble G2 8 avenue des Louvresses

92622 Gennevilliers Cedex

Organisation responsable : Traitements de Surface s.a.s.

 Téléphone
 : +33.(0)1.47.15.38.00

 Téléfax
 : +33.(0)1.47.37.46.60

Personne à contacter concernant la

sécurité produit

Téléphone : +49(0)6971652832 Adresse e-mail : msds.de@chemetall.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : INRS +33.(0)1.45.42.59.59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Nocif R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des pou-

mons en cas d'ingestion.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SUPRAMOR 4 BLACK

Version: 3.0 Date de révision 16.05.2013 Date d'impression 24.05.2013

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/

gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau

ou les vêtements.

P280 Porter un masque de protection (du visage).

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la

bouche. NE PAS faire vomir.

P308 EN CAS d'exposition prouvée ou suspec-

tée:

P310 Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

Elimination:

P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une

installation d'élimination des déchets

agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

• 64742-47-8 Hydrocarbures, C13 - C16, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 0,03

% aromatiques

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Pictogrammes de danger



Nocif

Phrase(s) R : R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des

poumons en cas d'ingestion.

Phrase(s) S : S23 Ne pas respirer les

gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux. S36/37/39 Porter un vêtement de protection appro-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SUPRAMOR 4 BLACK

Version: 3.0 Date de révision 16.05.2013 Date d'impression 24.05.2013

prié, des gants et un appareil de protection

des yeux/du visage.

S60 Éliminer le produit et son récipient comme

un déchet dangereux.

S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir.

Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

• 64742-47-8 Hydrocarbures, C13 - C16, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 0,03

% aromatiques

2.3 Autres dangers

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange de solvents organiques.

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregis- trement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Hydrocarbures, C13 - C16, n-alcanes, isoal- canes, cycloalcanes, < 0.03 % aromatiques	64742-47-8 934-954-2 01-2119826592-36	Xn; R65	Asp. Tox. 1; H304	>= 80 - <= 100

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16. Pour le texte complet des Notes mentionnées dans cette section, voir chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Secouristes: Assurer la protection personnelle.

S'éloigner de la zone dangereuse.

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SUPRAMOR 4 BLACK

Version: 3.0 Date de révision 16.05.2013 Date d'impression 24.05.2013

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris

sous les paupières. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.

Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Risque de dommages importants aux poumons (par aspira-

tion)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Ne PAS faire vomir.

Traiter de façon symptomatique.

Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contac-

ter le centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

: Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre sèche

Mousse résistant à l'alcool

Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappro-

priés

: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Peut dégager des gaz toxiques lors du chauffage ou en cas

d'incendie.

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SUPRAMOR 4 BLACK

Version: 3.0 Date de révision 16.05.2013 Date d'impression 24.05.2013

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / natio-

nale (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

: Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Au poste de travail, garder prêt un flacon pour le rinçage des

yeux ou des bains oculaires.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -

Ne pas fumer.

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien

aéré.

Protéger d'une exposition directe au soleil.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SUPRAMOR 4 BLACK

Version: 3.0 Date de révision 16.05.2013 Date d'impression 24.05.2013

Durée de stockage : 36 Mois

Température de stockage : 10 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Agent colorant

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de pro-

tection respiratoire approprié. Type de Filtre recommandé:

A-P2

Protection des mains : Caoutchouc nitrile

caoutchouc butyle

Gants de protection conformes à EN 374.

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection des yeux : Protection des yeux (EN 166)

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

: Vêtement de protection résistant aux produits chimiques con-

forme à la norme DIN EN 13034 (type 6)

Mesures d'hygiène : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux

pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après

manipulation du produit.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SUPRAMOR 4 BLACK

Version: 3.0 Date de révision 16.05.2013 Date d'impression 24.05.2013

Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas respirer les aérosols.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : suspension

Couleur : noir

Odeur : type hydrocarbure

Point d'éclair : > 93 °C

Densité : 0,825 g/cm3

à 20 °C

Hydrosolubilité : pratiquement insoluble

Viscosité, cinématique : < 3 mm2/s

à 40 °C

Méthode: ASTM D 445

9.2 Autres informations

Explosibilité : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SUPRAMOR 4 BLACK

Version: 3.0 Date de révision 16.05.2013 Date d'impression 24.05.2013

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des

sources d'inflammation.

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Risque de décomposition. : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Hydrocarbures, C13 - C16, : DL50: > 5.000 mg/kg

n-alcanes, isoalcanes, cy- Espèce: rat

cloalcanes, < 0,03 % aroma- Méthode: OCDE Ligne directrice 401

tiques

Toxicité aiguë par inhalation

Hydrocarbures, C13 - C16, : CL50: > 5,26 mg/L

n-alcanes, isoalcanes, cy- Espèce: rat

cloalcanes, < 0,03 % aroma- Méthode: OCDE Ligne directrice 403

tiques

Toxicité aiguë par voie cutanée

Hydrocarbures, C13 - C16, : DL50: > 3.160 mg/kg

n-alcanes, isoalcanes, cy- Espèce: lapin

cloalcanes, < 0,03 % aroma- Méthode: OCDE Ligne directrice 402

tiques

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes

sensibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Peut provoquer une irritation des yeux chez les personnes

sensibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SUPRAMOR 4 BLACK

Version: 3.0 Date de révision 16.05.2013 Date d'impression 24.05.2013

Sensibilisation : donnée non disponible

Danger par aspiration

Toxicité par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Études écotoxicologiques relatives au produit ne sont pas disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compar-

: donnée non disponible

timents environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT)., Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme très persistantes et très bioaccumulables (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique sup-

pollue faiblement l'eau

plémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SUPRAMOR 4 BLACK

Version: 3.0 Date de révision 16.05.2013 Date d'impression 24.05.2013

Code des déchets : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si pos-

sible en accord avec les autorités responsables pour l'élimina-

tion des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH),

Article 57).

Classe de contamination de

l'eau (Allemagne)

: WGK 1 pollue faiblement l'eau

VWVWS A4

Maladies Professionnelles

(R-463-3, France)

: Tableaux 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le ta-

bleau).

Tableaux 36: Affections provoquées par les huiles et

graisses d'origine minérale ou de synthèse.

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives

de la CEE ou aux lois du pays concerné.

Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les

catégories.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SUPRAMOR 4 BLACK

Version: 3.0 Date de révision 16.05.2013 Date d'impression 24.05.2013

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour la ou les substance(s) déterminante(s) dans le mélange aucun scénario d'exposition n'est disponible.

Pour un mélange, il n'est pas obligatoire d'inclure un scénario d'exposition dans la fiche de données de sécurité.

Les informations de sécurité nécessaires sont dans les 16 premières sections.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit.

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 3